



## Le site internet de BASLY : <http://www.basly.fr>

### Dates à retenir

**Samedi 30 mars (10h-12h) : porte ouverte école maternelle de Basly.** L'équipe enseignante et les parents d'élèves accueilleront les familles dont les enfants rentreront à l'école à la rentrée de septembre 2019.

**Samedi 30 mars, Carnaval dans les rues de Colomby-Anguery organisé par l'APE du RPI.**

Rendez-vous à partir de 14h à la salle du Colombier de Colomby-Anguery. Les enfants et les parents de nos écoles sont invités à venir déguisés pour s'amuser et défiler dans la bonne humeur ! Au programme :

14h-15h30 : Accueil des participants, maquillage

15h30-16h30 : Défilé dans les rues de Colomby-Anguery

16h30-18h : Goûter et boom des enfants

**Samedi 20 avril : Rando cyclotourisme**

Le cycloport Villers Bocage organise une rando cyclotourisme le 20 avril 2019 sans classement et sans route bloquée (allure libre avec respect du code de la route). Cette cycloport passera à Basly dans la journée.

**Dimanche 21 avril : Chasse aux œufs au stade municipal de Basly 11h-12h**

organisée par la municipalité pour les enfants de la commune de Basly de 1 an à 10 ans.

**Dimanche 19 mai 8h-18h : Foire aux greniers au stade municipal de Basly**

organisé par l'APE RPI. Tarif: 3,50€/m, 5m minimum avec voiture, 5 m achetés = 1 m offert. Réservation et renseignements: 06 72 75 04 91 (heures repas) ou [aperpi14610@gmail.com](mailto:aperpi14610@gmail.com)

### Démarchage frauduleux

Une entreprise du nom d'ENGIE se présente comme étant mandatée par Enedis pour proposer des nouveaux contrats de fourniture d'électricité et vérifier la programmation du compteur. **Je vous confirme qu'Enedis, distributeur du réseau public d'électricité, n'a pas mandaté ENGIE et ne propose pas de contrat de fourniture d'énergie.**

### Parking enseignantes

Le parking « enseignantes » de l'école maternelle est un parking interdit aux parents même pour un arrêt pour déposer son enfant.

### INFORMATIONS UTILES

Mairie de Basly 1, place de l'Eglise, 14610 BASLY.

Tél : 02 31 80 07 25

Horaires d'ouverture : Mardi, mercredi et samedi de 9h00 à 12h00

Prochain numéro à paraître : Mai 2019

### Tous au compost-Samedi 30 mars 13h30-17h

Dans le cadre de la semaine nationale du compostage, le service environnement de Cœur de Nacre organise une distribution de composteurs et de sacs de compost, ouverte à tous les habitants de Cœur de Nacre ! **Distributions dans la limite des stocks disponibles et sur présentation d'un justificatif de domicile samedi 30 mars de 13h30 à 17h00.**

- Composteurs : 10 euros (en bois ou en plastique - volume de 400L)
- Sacs de compost : gratuits

16, rue Jean Perrin (entrepôt technique de Cœur de Nacre), ZA de la Fossette à Douvres la Délivrande.

### « Bourse vacances collégiens »

Le dispositif « bourse vacances collégiens » du Département du Calvados consiste en une aide au départ en centre de loisirs, mini-camps, colonies, stages sportifs, musicaux et séjours à l'étranger des jeunes calvadosiens scolarisés au collège. Cette aide est attribuée aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 620 euros. Les demandes pourront être effectuées dès le 1er avril et jusqu'au 30 juin via le guichet de télé-services sur <https://teleservices.calvados.fr>

### Epicerie sociale « Cœur de Nacre Entraide »

«Coeur de Nacre Entraide» est une Association d'aide, principalement alimentaire, aux personnes en situation de précarité. Elle gère notamment une «Epicerie Sociale et Solidaire», située, 14 rue de l'Eglise, à Douvres la Délivrande ouverte chaque jeudi de 10h30 à 16 heures : accessible à tous les habitants de Cœur de Nacre ! Pour plus d'information, n'hésitez pas à vous déplacer ou appeler au 06 83 63 56 45.

### Nuisances sonores, bricolages, taille de haie

Les travaux de bricolage ou jardinage nécessitant l'utilisation d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique) ne peuvent être effectués qu'aux horaires indiqués dans le tableau ci-dessous :

|              | 8h30     | 9h       | 10h-12h | 12h-14h30 | 14h30 | 15h-19h     | 19h30 |
|--------------|----------|----------|---------|-----------|-------|-------------|-------|
| lundi        |          | 8h30-12h |         | INTERDIT  |       | 14h30-19h30 |       |
| mardi        |          | 8h30-12h |         | INTERDIT  |       | 14h30-19h30 |       |
| mercredi     |          | 8h30-12h |         | INTERDIT  |       | 14h30-19h30 |       |
| jeudi        |          | 8h30-12h |         | INTERDIT  |       | 14h30-19h30 |       |
| vendredi     |          | 8h30-12h |         | INTERDIT  |       | 14h30-19h30 |       |
| samedi       |          | 9h-12h   |         | INTERDIT  |       | 15h-19h     |       |
| dimanche     | INTERDIT |          | 10h-12h | INTERDIT  |       | INTERDIT    |       |
| jours fériés | INTERDIT |          | 10h-12h | INTERDIT  |       | INTERDIT    |       |

### Collecte de déchets verts en avril

Mercredi 3 avril et mercredi 17 avril.